



# La lettre de votre député

JANVIER 2017

## Edito

Cher(e)s ami(e)s, Cher(e)s concitoyen(ne)s,

Comme le veut la tradition, permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous une belle année 2017, pour vous et vos familles.

Cette année 2017 n'aura pas de difficulté à être meilleure que 2016 avec son cortège de tragédies en France avec les attentats dont celui particulièrement abject de Nice, à l'étranger où la guerre, qu'elle soit menée par Daesch ou par d'autres belligérants provoque la fuite et l'exode de millions d'êtres humains.

Liberté, Égalité, Fraternité, la devise de notre pays, à laquelle devrait s'ajouter la Laïcité doit être notre boussole dans ce monde troublé où sont élus des dirigeants de plus en plus inquiétants pour les libertés publiques.

L'année 2017 sera pour nous une année d'élections. Alors, au-delà des clivages partisans, permettez-moi de reprendre les propos que l'ancien Président Jimmy Carter prononçait au plus fort de la crise de 1979.

*« Je souhaite maintenant vous parler d'une menace fondamentale qui pèse sur la démocratie de notre pays... Cette menace est à peine perceptible par des moyens ordinaires. Il s'agit d'une crise de confiance. Il s'agit d'une crise qui frappe la volonté de notre nation en son sein même, en son âme et en son esprit. Nous percevons cette crise à cause du doute croissant que l'on porte sur la signification de nos propres vies et de la perte d'un objectif unique pour notre nation ».*

Alors en 2017, souhaitons voir cette confiance retrouvée !

Cordialement à toutes et à tous.

Joël Giraud



Article de « La Provence » du 6 janvier 2017

04 JANVIER 2017  
Lu Sur Alpes 1 Le 4 Janvier 2017 : Alpes Du Sud : Janvier 2017, L'heure Du Bilan  
AL'Assemblée Pour Les Députés



Alpes du Sud : janvier 2017, l'heure du bilan à l'Assemblée  
pour les députés

POLITIQUE / Présence sur les bancs de l'Assemblée nationale, en commission, questions écrites ou orales, positions lors des votes... Alpes 1 a passé en revue le travail des quatre parlementaires des Alpes du Sud.

- Alpes du Sud -  
Cette année parlementaire 2016 fut la 4<sup>ème</sup> du mandat de cinq ans qu'on regroupe nos élus en 2012. Certains, Christophe Castaner (PS), Karine Berger (PS) et Joël Giraud (PRG), remettront leurs mandats en jeu devant les électeurs en juin prochain pour les élections législatives. Alors c'est l'heure du bilan, l'activité de chaque élu : son assiduité en séance, en commission, le nombre d'amendements...

Le premier de la classe : Joël Giraud  
Député PRG de la 2<sup>ème</sup> circonscription des Hautes-Alpes et de l'avis même des autres élus de droite députés de l'assemblée, Joël est un modèle de ce point de vue. Un modèle même parmi les 577 députés de l'Assemblée, puisque classé 34<sup>ème</sup> du classement en nombre de questions orales posées et avec 35 semaines d'activité, confirmant ainsi son investissement dans le travail parlementaire. L'économie (59 présences notées). C'est également lui qui intervient les plus lors des questions et de rapports.

Positions lors des votes à l'Assemblée depuis 2012 :  
Le député a prouvé que sa position de partenaire du PS lors de la mandature de François Hollande n'était pas une position de suivre, puisque l'élu a voté contre 20 fois sur les 132 propositions et projets de loi et s'est abstenu 9 fois.



Joël Giraud  
et son équipe  
parlementaire  
vous adressent  
leurs  
meilleurs  
vœux  
pour 2017

La lettre de votre député

Directeur de la Publication  
Joël Giraud



Impression  
Éditions du Fournel

Crédit Photos

© Joël Giraud

© Assemblée Nationale-2016

## En direct de ...

**A**près son passage au Sénat et une Commission Mixte Paritaire (CMP) conclusive, l'acte 2 de la Loi Montagne définitivement voté.

Les conclusions de la CMP ont été adoptées le 21 décembre 2016 par l'Assemblée Nationale à l'unanimité (moins une voix contre) et par le Sénat par 264 voix contre 45. On retiendra notamment les points suivants :

L'article 3 A bis précise que la **dotations globale de fonctionnement** ainsi que le **fonds national de péréquation des ressources intercommunales** et communales (ajout du Sénat) intègrent les surcoûts liés aux conditions climatiques et géophysiques de la montagne et les services qu'elle produit au profit de la collectivité nationale. La CMP a précisé que ce fonds prend également en compte les spécificités des collectivités de montagne situées à proximité d'une zone frontalière (celles-ci sont pénalisées par le critère du revenu par habitant en raison de la présence de travailleurs frontaliers dont les revenus sont supérieurs à la moyenne). L'article 3 quater, introduit par le Sénat, a été maintenu en CMP. Il met en place une période transitoire de 3 ans pendant laquelle les communes de montagne qui sortent du classement en **zone de revitalisation rurale** (ZRR) au 1er juillet 2017 continuent de bénéficier de ses effets.

La CMP a préservé l'**exonération partielle de cotisations pour les médecins retraités** qui continuent à exercer en zone de montagne. Introduite par le Sénat (article 8 decies A), la CMP en a précisé les contours en limitant le dispositif dans les zones de montagne où

l'offre de soins est insuffisante ou qui connaissent des difficultés dans l'accès aux soins.

L'article 8 decies introduit à l'Assemblée Nationale par un amendement de Joël Giraud, prévoit que l'État pourra autoriser une expérimentation visant à ce que le **projet régional de santé** intègre une **notion de délais raisonnables** pour accéder à un service de médecine générale, à un service d'urgence médicale mais aussi à un service de réanimation et à une maternité sur amendement des sénateurs radicaux de gauche.

Introduit par le Sénat, l'article 8 quinquies permet aux préfets de déterminer par arrêté les **obligations d'équipement des véhicules en période hivernale**, après avis du comité de massif. Un décret, pris après avis du Conseil National de la Montagne, déterminera une liste des dispositifs antidérapants requis. Il répond ainsi à la proposition de loi de Joël Giraud.

La CMP a maintenu l'article 14 bis A, introduit par le Sénat, qui permet à une agence immobilière à vocation sociale **d'habiliter des personnels d'une collectivité territoriale** pour effectuer certaines missions qui seront définies par décret, ce qui avait été demandé à la ministre du Logement par Joël Giraud en question au Gouvernement.

La CMP a maintenu l'article 14 quater, introduit par le Sénat, qui prévoit que dans les communes de montagne classées station de tourisme, et après avis conforme du conseil municipal, **les organismes HLM pourront vendre à des sociétés privées leurs logements-foyers** de plus de 30 ans qui sont

inoccupés depuis plus de deux ans, dès lors que la vente auprès d'autres organismes HLM, SEM de construction et de gestion de logements sociaux, de collectivités territoriales et leurs groupements, de centres communaux ou intercommunaux ou d'autres organismes sans but lucratif est restée infructueuse. La CMP a écarté de ce dispositif les communes qui ne respectent pas leurs obligations en matière de construction de logements sociaux.

La CMP a malheureusement supprimé l'article 15 octies, introduit par les sénateurs radicaux de gauche visant à encadrer le montant des redevances demandées par l'**Office National des Forêts** (ONF) en contrepartie de l'utilisation ou de l'occupation des bois et des forêts de l'État pour implantation de stations de ski.

L'article 16 bis A, introduit par le Sénat, vise à soutenir la **collecte de lait en montagne** en exonérant de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et de la TVA sur la TICPE les camions qui la réalisent en zone de montagne. Cette mesure s'appliquera lorsque la Commission Européenne se prononcera sur sa compatibilité au droit de l'Union Européenne.

Pour les **Unités Touristiques Nouvelles** (UTN) structurantes situées dans une commune non couverte par un schéma de cohérence territoriale (SCOT), une autorisation de l'autorité administrative est requise, après avis de la commission spécialisée du comité du massif. L'UTN pourra ainsi bénéficier de la dérogation au principe d'extension de l'urbanisation en continuité jusqu'au 1er janvier 2019 (compromis de la CMP). Dans les deux cas, les autorisations administratives doivent prendre en compte les besoins de logement destinés aux salariés de la station, et peuvent en imposer la réalisation.

**Ces informations complètent celles de la lettre du député N°13 « Spéciale Loi Montagne » qui peut vous être adressée sur simple demande par courrier ou par mail (coordonnées en dernière page).**



**A**ccès des mineurs aux refuges de montagne

Par courrier en date du 22 novembre, Joël Giraud, député PRG des Hautes-Alpes, Président de la Commission Permanente du Conseil National de la Montagne, a interrogé le ministre de l'Intérieur sur les séjours de mineurs en refuges de montagne en période d'enneigement. En effet, certains refuges n'ont pas été habilités à l'accès des mineurs à cause de différences d'estimation de temps d'accès pour les secours, notamment

entre les secours en montagne (PGHM – CRS) et les sapeurs-pompiers (SDIS). Lors d'une audition du ministère de l'Intérieur par le Conseil National de la Montagne en mars 2015 les services ministériels concernés avaient pourtant admis qu'il s'agissait prioritairement de secours aux personnes mais non de secours au bâti ce qui impliquait une référence aux secours aux personnes par les unités spécialisées de montagne notamment. Aussi le député, qui a fait modifier dans la nouvelle loi montagne la notion d'accès des mineurs aux refuges, s'inquiète car certains refuges ne sont pas sur la liste d'habilitation alors qu'ils devraient y être. Il a demandé une révision de ce document en fonction des réalités du terrain et de l'estimation d'accès-secours la plus courte établie par les services de secours à la personne.



## ... l'Assemblée Nationale

### Normes phytosanitaires en agriculture

**Le Gouvernement en reste aux normes de l'arrêté initial de 2006. Joël Giraud pleinement satisfait.**

Après la séance des questions au Gouvernement du mercredi 19 octobre consacrée à des sujets européens au cours de laquelle le député des Hautes-Alpes s'était adressé au ministre de l'Agriculture afin de l'interpeller sur le projet d'arrêté sur les normes phytosanitaires qu'il considérait comme une

surinterprétation des normes européennes, Joël Giraud a appris avec satisfaction que la réglementation ne sera pas modifiée.

En effet Stéphane Le Foll a annoncé en novembre dernier que l'arrêté de 2006 resterait inchangé mais, pour éviter tout recours, qu'il sera notifié à la commission européenne, ce que n'avait pas fait le Gouvernement précédent, entraînant cette insécurité juridique.

Joël Giraud reste persuadé quoiqu'il en soit que les agriculteurs de montagne

prennent en compte et sont attachés aux enjeux de sécurité alimentaire et de santé publique en limitant l'utilisation des produits néfastes pour les habitants et l'environnement.



### L'Assemblée a voté le jeudi 12 janvier l'obligation de caméras dans les abattoirs, à partir de 2018, à l'issue d'une phase d'expérimentation.

Cette exigence était souhaitée par les radicaux de gauche et les associations de protection animale.

À partir du 1er janvier 2018, « des caméras seront installées dans tous les lieux d'acheminement, d'hébergement, d'immobilisation, d'étourdissement, d'abattage et de mise à mort des animaux », stipule la disposition adoptée, à laquelle se sont finalement ralliés les socialistes, suite à un compromis intervenu entre le rapporteur et le Gouvernement.

L'expérimentation devra permettre « d'évaluer l'opportunité et les conditions de la mise en place » des caméras, conformément à l'amendement de la présidente de la commission des affaires économiques à la proposition de loi pour le respect de l'animal en abattoir, portée par Olivier Falorni (RRDP).

« Nous sommes déjà dans des discussions pour des expérimentations (...) Actons le fait que ça va se généraliser », a plaidé le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll après une interruption de séance, alors qu'il s'était montré prudent jusqu'alors, invoquant « la crise de l'élevage » et le « respect des travailleurs »

dans les abattoirs.

En définitive, il y a eu peu d'opposition à cette loi, qui doit maintenant être inscrite à l'ordre du jour au Sénat.

Joël Giraud se réjouit de ce compromis qui permettra à terme de sécuriser également les personnels des abattoirs, en évitant de fausses accusations, car la grande majorité des abattoirs adopte une démarche respectueuse des animaux.



### Proposition de loi de « mise en œuvre effective du droit à l'eau et à l'assainissement ».

**Joël Giraud, député des Hautes-Alpes cosigne une tribune pour le droit à l'eau.**

Joël Giraud, député des Hautes-Alpes s'est mobilisé pour signer une tribune pour le droit à l'eau lancée par son collègue Michel Lesage député PS des Côtes d'Armor, rapporteur du projet de



loi devant l'Assemblée Nationale. La PPL avait été adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale le 14 juin 2016 mais elle n'était toujours pas inscrite à l'ordre du jour du Sénat.

C'est le premier texte déposé à l'Assemblée Nationale venant d'une proposition d'un collectif de 40 associations et d'ONG dont le chef de file est la Fondation France Libertés de Danielle Mitterrand. Il est attendu par la société civile qui œuvre depuis longtemps pour le droit d'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous. Aussi c'est donc grâce à cette mobilisation visant à faire inscrire au plus vite à l'ordre du jour du Sénat la **proposition de loi de "mise en œuvre effective du droit à l'eau et à l'assainissement"** qu'elle devrait être examinée au Sénat le 22 février prochain.

## En direct de ...

**D**ans le cadre de la mission parlementaire sur les suites du référendum britannique de sortie de l'Union Européenne, le député Joël Giraud, secrétaire de la mission, a accompagné le président de l'Assemblée Nationale Claude Bartolone mercredi 30 novembre et

jeudi 1er décembre à Berlin et a rencontré la communauté d'affaires berlinoise (Airbus, Bayer, BMW, ...) et s'est entretenu avec les fondations Jacques Delors et Konrad Adenauer, le président du Bundestag Norbert Lammert, le conseiller Europe d'Angela Merkel et le ministre délégué aux Affaires Européennes Michaël Roth.

Il s'est également déplacé jeudi 12 janvier à Bruxelles avec Claude Bartolone pour rencontrer l'ambassadeur représentant permanent de la France auprès de l'Union Européenne, le directeur de la Task Force sur le Royaume Uni ainsi que le président du Parlement Européen Martin Schulz et le représentant de ce parlement pour les négociations sur le Brexit, l'ancien Premier ministre belge Guy Verhofstadt.

Tout indique désormais que l'on s'achemine vers une version « hard » du Brexit avec un droit de retrait élevé (55 à 60 milliards d'euros) pour la Grande Bretagne.

**L**e nouveau Premier ministre, Bernard Cazeneuve interpellé par Joël Giraud sur la voix qu'il va porter en Europe s'affirme volontariste sur l'économie, la sécurité et le social. A l'occasion de la séance des questions au Gouvernement du 7 décembre, au lendemain d'un week-end européen à haut risque, avec le référendum italien et les présidentielles autrichiennes, le député a interpellé le nouveau Premier ministre sur l'Europe de demain. Joël Giraud, lors de sa visite à Berlin notait combien l'inquiétude du patronat allemand et des députés étaient palpables notamment

quant à la situation politique en Italie, alors que la France ne semblait pas s'en préoccuper outre mesure, davantage intéressée par ses rebondissements de politique interne. Regrettant la non-ingérence de la France dans le débat politique interne en Autriche, où un candidat prônait ni plus ni moins un anchluss sur la province italienne du Haut Adige au motif qu'elle est germanophone, Joël Giraud s'est montré inquiet face à la déstabilisation de l'Italie, 6ème puissance économique mondiale et notre 2ème partenaire commercial soulignant que le Financial Times n'hésite pas à considérer les derniers évènements comme plus dangereux

pour l'Union Européenne que le Brexit. Progression du Mouvement Cinque Stelle de Beppe Grillo, montée en puissance des néofascistes de la ligue du nord, quasi prise de pouvoir via les réseaux sociaux qui permettent la diffusion de contre-vérités qui peuvent y devenir parole d'évangile en quelques heures, Joël Giraud a demandé au Premier ministre quelle voix va être portée en France et en Europe pour que le message de paix, de sécurité et de prospérité du Général de Gaulle et de Konrad Adenauer redevienne un motif d'espoir, porteur de civilisation, dans une Europe qui a mal à ses populismes.

Le nouveau Premier ministre a tenu à répondre personnellement et pendant trois minutes à Joël Giraud, il a confirmé que « face au populisme et à la désespérance, les Gouvernements doivent agir pour faire sens. Aussi, le Gouvernement français poursuivra ses actions sur trois secteurs majeurs, la croissance économique, le besoin de protection aux frontières et la protection de notre propre modèle social. Le Gouvernement agira sans trêve ni pause pour donner du sens qui crée de l'espérance. »

**L**e Royaume Uni ferme la porte aux migrants mineurs ayant de la famille sur son territoire. Joël Giraud a interpellé le ministre de l'Intérieur sur ce scandale humanitaire et ses conséquences en France. Il a clos la séance des Questions au Gouvernement du 21 décembre en posant la dernière question de l'année en demandant au ministre d'agir en faveur des migrants mineurs isolés. Presque deux mois après le démantèlement de la jungle de Calais, ce sont quelques 7000 réfugiés qui ont été ainsi dirigés vers des Centres d'Accueil et d'Orientation, les CAO. Parmi ces migrants, 1950 mineurs non accompagnés ont été acheminés vers des centres dédiés et ont pu



rencontrer des agents britanniques pour faire valoir leur droit à rejoindre leur famille au Royaume-Uni. Craignant cependant des blocages politiques au Royaume Uni, plus d'une centaine de parlementaires français avaient adressé fin octobre une lettre ouverte à la ministre de

l'Intérieur britannique pour demander au Royaume-Uni d'accueillir « immédiatement » les mineurs isolés de Calais. Ainsi un peu plus de 400 mineurs ont pu faire l'objet d'un transfert et faire aboutir leur projet migratoire. Mais pour le ministre britannique de l'immigration « la porte du Royaume-Uni est désormais fermée pour les mineurs » qui « sont en sécurité aux bons soins des autorités françaises » (sic).

Joël Giraud n'a pas manqué de railler Robert Goodwill en voyant dans ses dires une forme très particulière d'humour noir britannique en cette période de l'Avent mais aussi « le point godwin » du cynisme. Bruno Le Roux, conscient des diverses manifestations de désarroi et de désespoir chez ces jeunes dont certains ont décidé d'attenter à leurs jours, est bien déterminé à faire en sorte d'atteindre l'objectif que le Gouvernement s'est fixé, c'est-à-dire que tous les droits leur soient ouverts. À ce jour, ils sont encore 1200 à attendre d'être fixés sur leur sort. « Il y a des décisions à prendre et notamment celle de renforcer le dialogue avec le Royaume Uni afin de régler des situations individuelles à ce jour incompréhensibles et prévoir un accueil complémentaire. C'est ensemble que les deux pays doivent trouver une solution conforme aux intérêts de ces mineurs ».

### Élections présidentielles américaines : Déclaration de Joël Giraud

« Si l'on veut une preuve que le monde devient fou, celle-là en est la meilleure illustration. Le 21ème siècle devient celui de tous les populismes et l'élection de Donald Trump est un défi à la démocratie qui, comme dans les années 30, utilise et abuse les voies démocratiques. Celles et ceux qui n'ont pas compris ce qui risque d'arriver en France doivent se réveiller et cesser de se définir à l'aune de leurs simples egos ou de leurs nuances politiques parfois artificielles, mais aussi, comme nous l'avons fait par exemple pour la loi montagne, montrer aux électrices et aux électeurs que l'on peut s'entendre sur ce qui fait l'essentiel de leurs préoccupations du quotidien. »

**Question orale de Joël Giraud le mercredi 18 janvier :** Face à la menace de l'extinction de l'Alliance Atlantique et la promotion d'un accord commercial rapide entre Londres et Washington, formulée par Donald Trump, l'Europe doit affirmer sa souveraineté et répondre avec ses armes, **celles du droit**. Le député des Hautes-Alpes demande au Premier ministre la création de l'équivalent européen de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) américain et souhaite que la France se défende en s'appuyant sur les traités qui lient toujours le Royaume Uni avec l'Europe en vertu de la préférence communautaire, ce qui interdit au demeurant au Royaume Uni de signer un accord commercial unilatéral avec les USA tant qu'il est membre de l'Union Européenne.



## ... l'Assemblée Nationale

**L**oi de Finances 2017 adoptée en lecture définitive par l'Assemblée Nationale le 20 décembre 2016

**Crédit d'impôt pour le médico-social, maintien des ressources des CCI, augmentation de la taxe sur les transactions financières et meilleur ciblage des dotations en faveur du financement des bourgs-centres : Joël Giraud satisfait des avancées majeures obtenues :** Tout d'abord, le prélèvement de l'impôt à la source qui s'inscrit dans le « choc de simplification », permettra un allègement considérable de la charge administrative du fisc et des ménages français, renforcera l'efficacité de notre politique fiscale et atténuera les incertitudes qui minent l'économie. Ensuite, le crédit d'impôt action

solidaire que Joël Giraud et ses collègues réclamaient depuis trois ans. Il représente une véritable bouffée d'oxygène pour le secteur médico-social, associatif et mutualiste. Désormais, les établissements de santé, ceux relatifs à la protection des mineurs, les CADA, les établissements pour personnes handicapées, les services d'aide à domicile, vont bénéficier d'un crédit de taxe sur les salaires au taux de 4%. C'est une véritable victoire de l'équité face aux entreprises qui bénéficient du CICE.

De plus, après plusieurs années de bataille avec le Gouvernement, l'augmentation du taux de la taxe sur les transactions financières et le fléchage de ces nouvelles recettes sur l'aide au développement devient donc une réalité. Une réalité en faveur de

laquelle Joël Giraud se sera beaucoup battu même s'il n'a pas obtenu que les transactions intra journalières rentrent pour l'instant dans l'assiette. Au-delà, les radicaux de gauche auront aussi obtenu la stabilisation des recettes pour les Chambres de Commerce et d'Industrie qui avaient déjà beaucoup contribué au redressement des finances publiques. Mais aussi un nouveau système de calcul de la fraction bourg-centre de la dotation de solidarité rurale (DSR) qui sera désormais une incitation à l'intercommercialisation des services en ciblant cette DSR, en forte augmentation cette année, sur les vrais bourgs-centres qui ont des charges de centralité.

**Néanmoins, Joël Giraud n'a pas manqué de faire état de quelques regrets :**

- Le refus de simplifier le système différencié de collecte entre la taxe de séjour appliquée aux plateformes et la taxe additionnelle aux logeurs qui avait été retenu en commission des finances mais qui n'a pas abouti en séance publique, à la demande du Gouvernement.

- Le rejet de l'amendement qu'il a présenté et ses collègues visant à augmenter la taxe sur les sodas sucrés et édulcorés, qui continuent de bénéficier sans justification, du taux réduit de TVA. Pour le député des Hautes-Alpes, « *renflouer les caisses de la sécurité sociale à coût nul ou quasiment pour les consommateurs* » paraissait judicieux.

**L**oi de finances rectificative pour 2016 adoptée en lecture définitive le 22 décembre 2016 : de nombreux amendements en faveur des territoires alpins définitivement votés

Après avoir rappelé au Gouvernement la nécessité, en matière de fraude fiscale, de se pencher sur la liste des États non coopératifs qui ne sont que 8 pour la France alors que l'Union Européenne en compte 30 (avec les mêmes critères), le député Joël Giraud est revenu sur les mesures qu'il a fait adopter lors de ce collectif budgétaire et qui seront importantes pour le territoire :

- La création d'un fonds d'urgence de 200 millions d'euros en faveur des départements, pour assurer les

dépenses sociales qui leur sont imparties ;

- La non prise en compte des indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN) dans l'assiette du bénéfice imposable des agriculteurs afin de soutenir l'agriculture de montagne et celle des zones agricoles défavorisées ;

- L'extension pour les collectivités qui le souhaitent, des exonérations de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises aux installations de méthanisation agricole

- La plus juste répartition territoriale, dès 2018, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) entre activités de siège et unités de production, afin d'améliorer le rendement de l'impôt au profit des territoires où la valeur ajoutée est produite (plus

175000 euros pour les Hautes-Alpes, moins 33 millions d'euros pour Paris) ;

- Le maintien du dispositif visant à assurer la pérennité des fermes ou stations expérimentales réalisant des opérations de recherche dans de nombreux secteurs agricoles de France ;

- La perception de la taxe de séjour additionnelle par les plateformes numériques et l'harmonisation de cette perception avec la taxe de séjour, au bénéfice des départements.

Un bilan donc qui prouve une bonne gestion des comptes publics et de réelles avancées pour les territoires.



**I**ndemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) des agriculteurs de montagne. Après avoir réussi en commission, par deux fois, sur le projet de loi de finances puis sur le projet de loi de finances rectificative à faire sortir l'ICHN de l'assiette imposable des agriculteurs, et s'être fait retoqué d'une voix en séance publique de la loi de finances, Joël Giraud a réussi, avec la complicité de la rapporteure générale du budget Valérie Rabault (PS-Tarn et Garonne) et de quelques députés de montagne comme Martial Saddier (LR-Haute-Savoie) et Bernadette Laclais (PS-Savoie) à faire passer son amendement dans la loi de finances rectificative. Ceci évitera à des agriculteurs jusqu'alors non imposés dans les zones fragiles, notamment de montagne, de devenir imposables par intégration de cette indemnité compensatoire dans les recettes d'exploitation. On revient ainsi à la situation antérieure à la loi de finances rectificative de 2015 où cette indemnité ne rentrait pas dans les calculs de l'assiette imposable.

# Visites ministérielles

**L**a ministre Najat Vallaud-Belkacem en visite dans la 2ème circonscription.



Invitée par le député PRG Joël Giraud, la ministre de l'Éducation Nationale s'est rendue lundi 28 novembre à l'école élémentaire de La Bessée à l'Argentière pour signer une convention de trois ans pour l'aménagement du territoire scolaire haut-alpin. Ce type de convention est déjà en vigueur dans certains départements comme le Cantal.

*Maires des Hautes-Alpes et le Département* ». Le député-maire de L'Argentière a noté que « après la création de 60000 postes en 5 ans, je ne sais pas ce qui va se passer pour l'Éducation Nationale après 2017 et, au-delà des futures élections, cette convention nous protège ».



Il a été aussi question lors de cette visite des apports de la loi montagne en matière d'éducation sujet âprement discuté avec le ministère de l'Éducation Nationale par le Président de la Commission Permanente du Conseil National de la Montagne, Joël Giraud et qui a permis d'inscrire dans le marbre de la loi la spécificité «montagne».



Pour Joël Giraud, « il faut changer le logiciel dans l'organisation du territoire scolaire. Si nous voulons sortir définitivement de la logique comptable, nous avons intérêt à nous organiser, à anticiper, à préparer le territoire aux mutations auxquelles il est confronté. C'est l'objet même de cette convention négociée entre l'État (Éducation Nationale et Préfecture pour l'enseignement agricole), l'Association des



De nombreuses personnalités étaient présentes au côté de Najat Vallaud-Belkacem lors de ce déplacement.



**La ministre a posé avec les élèves qui lui avaient préparé une chanson surprise**



**U**ne doudoune de l'ESF pour la ministre de l'Éducation Nationale

« Au nom de Gilles Chabert et des 17000 moniteurs des Écoles du Ski Français, nous souhaitons vous remercier quant à votre positionnement sur la modification du calendrier scolaire. Nous avons vécu un hiver 2016 très difficile vu la sécheresse. Je peux vous assurer que la modification du calendrier a permis à toute une économie des territoires de montagne de finir correctement la saison pour certains, voire avec le sourire pour d'autres !

Des milliers de familles sont dépendantes de la saison hivernale. J'ai laissé en de bonnes mains, celles de notre député Joël Giraud que je remercie une nouvelle fois pour son intervention récente en faveur des monitrices et moniteurs, un set de vêtements chauds de couleur "rouge" à votre attention. J'espère que cela augurera d'un hiver froid et neigeux ».

C'est donc à son arrivée à l'aéroport de Turin que Joël Giraud a remis à la ministre, visiblement ravie, la doudoune rouge de l'ESF ainsi que le message de Jean-Paul Carlhian, Président de l'Ecole de Ski Français Hautes-Alpes-Ubaye au nom des moniteurs de ski.





# Visites ministérielles

**L**e ministre de l'Intérieur Bruno Le Roux était en déplacement ce mercredi 28 décembre dans le Briançonnais, pour une visite axée sur la thématique de la sécurité en montagne.



Bruno Le Roux a assisté à un exercice de secours en montagne à Montgenèvre par les gendarmes du PGHM de Briançon puis à un exercice organisé sur le front de neige par les sapeurs-pompiers.



Il a visité le poste saisonnier de gendarmerie de la station de Montgenèvre.



Le ministre a été interpellé sur les questions de sécurité aux frontières et par Joël Giraud sur l'application

de la directive européenne (de 2003 mais applicable depuis le 1er septembre 2016) sur le temps de travail et ses conséquences. Cette directive inquiète les professionnels car elle prévoit onze heures de « repos physiologique » par tranche de vingt-quatre heures et 48 heures maximales de travail hebdomadaire par agent. Cela crée des difficultés et une baisse de la capacité opérationnelle de la gendarmerie.

A Briançon, il s'est rendu à la sous-préfecture afin de découvrir le projet de Maison de l'Etat et les travaux qu'il implique, puis au commissariat. Avant de quitter le département, il a rencontré les fonctionnaires de la police aux frontières à Montgenèvre.



Cette dernière visite de l'année 2016 était le 14<sup>ème</sup> déplacement d'un ministre dans le département, depuis le début de la mandature.



**J**oël Giraud se félicite de la réouverture du tunnel du Chambon et rappelle avoir obtenu le soutien financier exceptionnel de l'État à hauteur de 1,5 millions d'euros pour sauver l'économie de la Haute Romanche et du Grand Briançonnais. Le député des Hautes-Alpes se réjouit de la réouverture du tunnel du Chambon et félicite le maître d'ouvrage, le Conseil Départemental de l'Isère qui a orchestré les travaux.

Il tient à remercier également la région Provence-Alpes côte d'Azur pour le geste de solidarité financière mis en place en juin 2015 par le président Michel Vauzelle qui s'était rendu sur le site.

Il rappelle également à ce propos la visite du Premier ministre Manuel Valls qu'il avait organisée le 24 juillet 2015 et qui avait abouti au soutien financier exceptionnel de l'État à hauteur de 1,5 millions d'euros, outre d'autres participations comme 300000 euros sur l'étude globale sur l'axe Grenoble-Briançon bien qu'il s'agisse d'une route départementale, engagement confirmé par le ministre de l'Aménagement des territoires, Jean-Michel Baylet, lors de sa visite en Haute-Romanche le 13 mai dernier.



## **L**e Parc des Écrins à l'honneur à Paris

**Son atlas « BIODIV'ÉCRINS » de la faune et de la flore lancé par la Secrétaire d'État à la biodiversité en présence des élus.**

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, adoptée le 20 juillet 2016, et au cours de laquelle le député PRG des Hautes-Alpes Joël Giraud a été particulièrement actif, renforce la politique nationale en matière d'inventaire du patrimoine naturel. Elle confirme la responsabilité scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle dans la réalisation de cet inventaire. Elle instaure le versement, dans cet inventaire, des données issues des études d'impact. Les collectivités, associations, fédérations de chasseurs et pêcheurs peuvent contribuer à la réalisation

d'inventaires.

Par ailleurs, la loi a créé l'Agence française pour la biodiversité, qui jouera un rôle important en matière de connaissances et d'appui à la collecte et à la gestion des données. Le décret d'application relatif à l'Inventaire du patrimoine naturel doit être publié dans les tout prochains jours. Ce sera le premier décret d'application de la loi biodiversité.

En illustration de la politique relative à l'inventaire du patrimoine naturel, le Parc National des Écrins diffuse notamment ses données dans l'Inventaire national du patrimoine naturel depuis 2013. Il lance aujourd'hui un atlas de la faune et de la flore sous forme d'une plateforme qui met en ligne toutes les observations effectuées par ses agents depuis 40 ans.

C'est donc au muséum d'histoire naturelle de Paris qu'a été lancée officiellement cette plateforme

par Barbara Pompili, Secrétaire d'État chargée de la biodiversité en présence du Président du Parc National des Écrins Bernard Héritier, du Directeur Pierre Commenville et du député des Hautes-Alpes Joël Giraud, administrateur depuis 1989 du Parc National des Écrins.



**De droite à gauche :** Barbara Pompili, Bernard Héritier, Joël Giraud, Camille Montchicourt (responsable du projet au PNE), Pierre Commenville, Bertrand Galtier (conseiller espaces protégés et éducation à la nature au cabinet de Barbara Pompili et ancien directeur du PNE).

**L**a modernisation des couchettes du Paris-Briançon est lancée et les renforcements pour l'hiver sont prévus au même niveau que l'an dernier. La nouvelle est arrivée début novembre en séance du budget consacrée à l'écologie qui inclut les 500 millions d'euros que verse l'État à la SNCF pour faire circuler les Trains d'Équilibre du Territoire (TET).

En réponse à Joël Giraud, député PRG des Hautes-Alpes, Ségolène Royal, la ministre de l'Écologie, a annoncé que la convention signée par l'État pour la période 2016-2020 prévoyait, après la modernisation des locomotives, celles des couchettes des trains de nuit dont le Paris-Briançon et, pour ce dernier, le renforcement par des trains supplémentaires en période d'hiver à l'identique de la saison 2015/2016, soit 8 trains en plus pour Noël et 19 pour les vacances d'hiver.

**Ces bonnes nouvelles sont désormais inscrites dans le marbre et ont été présentées le 12 janvier par le ministre des Transports.**

**S**NCF : une opération coup de poing qui va coûter cher à l'économie hivernale : La SNCF a décidé le week-end du 18 mars de faire une opération « coup de poing travaux » où dès vendredi 17 mars au soir et jusqu'au lundi 20 mars au matin les gares de Paris-Lyon et de Paris-Bercy seront fermées à tout trafic. Le problème est que les deux semaines concernées qui suivent les vacances scolaires d'hiver sont parmi les plus fructueuses pour les stations de ski et ce choix d'occulter un week-end bien chargé vers les Alpes va coûter très cher. Dans un courrier daté du 30 novembre, le député des Hautes-Alpes a demandé de prévoir d'urgence au moins deux trains de nuit Paris-Briançon dans les deux sens pour pallier ce qu'il appelle « une opération coup de poing... dans la g... des stations des Hautes-Alpes ». Suite à ce courrier, la SNCF mettra des trains au départ de Paris Montparnasse pour Valence TGV avec correspondance pour Briançon les 18 et 19 mars mais refuse tout train de nuit supplémentaire. Ainsi, 11 liaisons seront proposées aux usagers avec des temps de parcours certes allongés mais acceptables. En revanche pas de train de nuit le samedi soir pour cause de travaux ... à Dijon ! Quant au vendredi, même si 2 mois et demi à l'avance, le train de nuit régulier est déjà plein au tiers de sa capacité, la SNCF se refuse pour l'instant à anticiper sur une saturation.

**Le député Joël Giraud a donc réécrit à la SNCF le 13 janvier en lui demandant d'anticiper.**

**Votre député  
à votre  
service**

**Permanence Parlementaire de Joël Giraud**

Député des Hautes-Alpes

10 avenue de Vallouise - 05120 - L'Argentière-La Bessée

tél : 04.92.21.33.81 - fax : 04.92.21.43.73

[jgiraud@assemblee-nationale.fr](mailto:jgiraud@assemblee-nationale.fr) - [http://jgiraud.typepad.fr/jol\\_giraud/](http://jgiraud.typepad.fr/jol_giraud/)

